

AVIS DE COURSE TYPE
VOILE LEGERE 2017-2020

OPTIMIST : Régate de Ligue sélective N°2

Date : 6 mai 2018

Lieu : Ile de Loisirs Créteil

Autorité organisatrice : US Créteil Voile

Grade : 5A (Optimist)

5B (intersérie)

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*
- 1.3 les règlements fédéraux.

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Sans objet

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à :

- 3.1.1 - tous les bateaux de la classe Optimist pour l'épreuve Ligue Sélective 5A
- tous les bateaux des classes OpenBic, laser 4.7 et radial pour l'épreuve intersérie dériveur 5B

3.2 Les bateaux admissibles peuvent pré-inscrire en complétant le formulaire en ligne sur le site voile.uscreteil.com au plus tard le 5 mai 2018 à 18h..

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant
OPTIMIST	0 €
Laser 4.7	0 €
Laser radial	0 €
OpenBic	0 €

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :

6 mai 2018 de 9h à 10h

5.2 Jauge et contrôles : sans objet

5.3 Jours de course (*incluant la course d'entraînement si nécessaire*)

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
6 mai	10h30	Optimist
6 mai	10h30	Intersérie

5.4 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront affichées selon la Prescription Fédérale

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront type parcours construits.

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE (*joindre si possible un extrait de carte*).

8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

9.1 2 courses devront être validées pour valider la compétition.

9.2 (a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau dans sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 4 à 10 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

(c) Quand 11 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvaises courses.

10. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

11. PRIX

Des prix seront distribués comme suit :

- 1^{er} intersérie
- Pour l'épreuve Optimist :
 - o 1^{er} scratch
 - o 1^{ère} fille (ou premier garçon si le 1^{er} scratch est une fille)
 - o 1^{er} benjamin

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter : uscreteil.voile@gmail.com

Président du Comité de Course : Laurent Dufort

Président du Jury : Patrick Vilain